

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE

ENTRAINEUR DE BREAKING – Niveau 4

Demande d'inscription

COORDONNEES ET INFORMATIONS

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Téléphone : Mobile :

Adresse électronique :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

N° de licence (pour les candidats licencié FFDanse) :

STRUCTURE DE DANSE DE REFERENCE

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

VOTRE SITUATION ACTUELLE DANS LA DANSE

X Cochez les cases des rubriques choisies :

Vous êtes : ☐ Danseur ☐ Encadrant ☐ Etudiant ☐ Autre - Précisez :

.....

Si vous êtes salarié / Bénévole :

Précisez le nombre d'heure d'encadrement par semaine :

Précisez la nature du contrat : ☐ CDD ☐ CDI ☐ Auto-entrepreneur ☐ Bénévole

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Etes-vous en situation de handicap ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, veuillez préciser quels aménagements vous souhaiteriez voir mis en place pour le bon déroulé de votre formation/certification :

.
.
.

****Merci de nous fournir un certificat médical attestant de votre handicap ou votre document de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Le Service Formation vous contactera après réception de votre dossier pour connaître plus spécifiquement vos besoins et vos attentes, afin d'aménager au mieux votre session de formation.***

INSCRIPTION A LA FORMATION

Ce dossier d'inscription vaut pour la session de formation au TFP Entraîneur de Breaking destinée aux candidats des DOM-TOMs.

Elle se déroulera du 14 août au 13 octobre 2023, en continu, soit 9 semaines de formation..

Ces neuf semaines se dérouleront en région parisienne, à l'INSEP (75).

PRE-POSITIONNEMENT

Afin d'évaluer vos compétences et connaissances techniques, veuillez joindre à votre dossier une vidéo comprenant les éléments suivants :

1. La présentation d'une chorégraphie que vous aurez créée, comprenant les éléments techniques relatifs à un niveau intermédiaire dans votre discipline. Le choix de la musique est à votre appréciation.

→ Durée : 1 minute 30.

- Pour ces deux vidéos, nous vous demandons d'intégrer des éléments techniques et chorégraphiques de niveau intermédiaire.

2. La présentation de vos motivations à entrer en formation, vos projets autour de l'enseignement de la danse et ce que vous attendez de cette formation.

Pour nous faire parvenir votre vidéo, merci de l'envoyer via WeTransfer à formation@ffdanse.fr

Votre vidéo sera transmise au référent formation pour examen. Nous vous transmettrons sa décision avant votre entrée en formation.

Néanmoins, si le contrôle de vos connaissances n'est pas validé, votre entrée en formation ne sera pas remise en question. Vous pourrez nous renvoyer une vidéo en prenant compte des remarques apportées par l'examineur pour un second examen.

LETTRE DE MOTIVATION

Afin de distinguer, discerner, comprendre, connaître... vos motivations à intégrer ce parcours de formation et obtenir la certification qui s'ensuit, nous vous demandons de rédiger une lettre de motivation (modèle LM basique) indiquant les éléments suivants :

- Parcours scolaire
- Parcours professionnel
- Activités annexes
- Projet professionnel
- Intérêt que représente cette offre de formation

DIPLOME(S) ET CERTIFICATION(S)

N'indiquez que les diplômes et certifications en relation avec l'encadrement et la danse.

- Diplôme d'encadrement (en danse ou autre discipline : ex : BAFA, CFID, BPJEPS... Joindre une copie de vos diplômes)

→
→
→

- Certifications du corps arbitral FFDanse : (joindre une copie de vos certificats).

→
→
→

- Formation(s) en cours : (Objet de la formation, dates, lieu, durée...).

→
→
→

FORMATION TECHNIQUE ET RESULTATS SPORTIFS

Historique des structures de danse et stages fréquentés et des niveaux atteints

Dates et durée	Structures / écoles de danses	Niveau atteint

--	--	--

Dates et durée	Stages suivis	Niveau atteint

Historique des principaux résultats sportifs et/ou spectacles de danse

Dates	Titres obtenus / démonstrations / spectacles

EXPERIENCE DANS L'ENCADREMENT

Nombre total d'année d'expérience dans l'encadrement :

Retracez vos principales expériences professionnelles et/ou bénévoles dans l'encadrement.

Dates / Durée	Poste occupé fonction(s)	Explicatif / description succincte	Salarié / bénévole
---------------	--------------------------	------------------------------------	--------------------

PUBLICS ENCADRES, FREQUENCES ET CONTEXTE

Indiquez pour chaque public le type d'encadrement que vous avez réalisé et la durée (en mois).

Expérience Publics encadrés	Jamais	« Cours » occasionnels	« Cours » réguliers (au moins une fois par semaine) / une saison.	« Cours » Particuliers/ individuels	Contexte Périscolaire/ MJC/ Ecole de danse/ Association...	Disciplines enseignées.
Eveil 4-6 ans						
Enfants 7-10 ans						
Près adolescent 11-13 ans						
Adolescent 14-18 ans						
Adultes						
Seniors						
Handicapés sensoriels						
Handicapés moteurs						

Handicapés mentaux						
-------------------------------	--	--	--	--	--	--

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- ☐ Le dossier de candidature dûment rempli
- ☐ Le Curriculum Vitae du candidat
- ☐ La lettre de motivation du candidat
- ☐ La Copie de la licence FFDanse de la saison en cours (facultatif pour les candidats non licenciés)
- ☐ Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la danse
- ☐ La photocopie recto/verso de la carte d'identité en cours de validité
- ☐ Pour les ressortissants étrangers, le copie d'un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où il serait salarié
- ☐ La photocopie de l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours) ou PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1)
- ☐ La copie des diplômes obtenus (facultatif)
- ☐ L'Attestation d'honorabilité (voir document ci-joint)
- ☐ La photocopie de votre attestation de sécurité sociale (pour les candidats étudiants)
- ☐ La photocopie de l'assurance en responsabilité civile
- ☐ Une lettre d'engagement financière de la part de la structure d'accueil (si prise en charge employeur)
- ☐ Un certificat médical attestant du handicap des candidats en situation de handicap ou votre documents RQTH

☐ En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de ventes (dernières pages de ce document) et du règlement intérieur de la formation au TFP Entraîneur de Breaking.

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans ce dossier.

Nom-Prénom :

Date :

Signature :



ATTESTATION D'HONORABILITE

Je soussigné(e) [NOM Prénom].....

Certifie avoir pris connaissance des dispositions de l'article L. 212-9 du Code du Sport dans le cadre de l'exercice à titre bénévole de la fonction d'éducateur.

- J'ai bien noté que :
 - Je ne peux exercer ces fonctions si j'ai fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :
 - Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221- 6 ;
 - Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;
 - Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;
 - Au chapitre Ier du titre Ier du livre III du même code ;
 - Au chapitre IV du titre II du même livre III ;
 - Au livre IV du même code ; 7° Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;
 - Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ;
 - Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure ;
 - Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.
 - Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

Fait le :

Signature du stagiaire :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATIONS FEDERALES

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes de la Fédération Française de Danse. Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFDanse.
- La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

- Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. **Les demandes d'inscription doivent se faire au plus tard 7 jours avant la date de la formation.** A réception de celui-ci, la FFDanse adresse au participant, un dossier complet comprenant notamment le livret de formation et de certification, le programme de formation et la convention.
- Le participant, s'engage à retourner sous huitaine un exemplaire de la convention de formation dûment remplie et signée, accompagnée du règlement du coût total de la formation, par chèque à l'ordre de la FFDanse ou par virement via Hello Asso.
- Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.
- Si le nombre d'inscription(s) est trop faible, ou trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique (Cf. clause 7. Annulation/Interruption).

3. CONVOCATION ET ATTESTATION DE STAGE

- Une convocation est adressée au participant, 8 jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.
- L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est envoyée au participant par mail.

4. PRIX

- Toute action de formation engagée est due en totalité.
- Les prix comprennent les frais pédagogiques de la formation, de l'examen technique et de la certification. Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge du participant.

5. FACTURE ET CONDITIONS DE REGLEMENT

- La facture est envoyée au participant une fois le chèque encaissé.
- Elle est payable sous huitaine.
- A défaut du paiement dans les délais impartis, la FFDanse se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le participant.
- En cas de paiement par un organisme collecteur désigné par le client, ce dernier doit s'assurer de la bonne transmission à cet organisme des instructions nécessaires et reste en tout état de cause responsable du paiement et notamment en cas de défaillance de son organisme collecteur dont il est solidaire.

6. ANNULATION /INTERRUPTION

- Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Le remplacement d'un participant par un autre, de la même structure, reste toujours possible, sous réserve qu'il corresponde au profil du personnel concerné par la formation.
- En cas de non-participation totale ou partielle, la FFDanse facturera à la structure la totalité du coût de la formation. Les sommes ainsi facturées ne pourront être imputées par la structure sur sa participation légale à la formation professionnelle continue.
- La FFDanse se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation si le nombre de participants inscrits est insuffisant ou trop élevé (la FFDanse s'engage alors à rembourser la totalité du prix versé sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et/ou du participant).

7. DISPOSITIONS DIVERSES

- Les informations concernant le participant figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la FFDanse.
- Aucun transfert de propriété intellectuelle de l'ensemble des documents afférent à chaque formation, n'est fait au participant.
- Les documents mis à disposition du participant sont protégés notamment par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de la FFDanse est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

8. FORCE MAJEURE

La FFDanse ne pourra être tenue pour responsable ou considérée comme ayant failli aux présentes CGV pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure tel que défini par la loi ou la jurisprudence des Tribunaux français, en ce compris les faits de lock out, de grèves internes ou externes à la FFDanse, de troubles sociaux, catastrophes naturelles, incendies, défaillances techniques, blocage des réseaux de télécommunication et/ou toute disposition d'ordre législatif, réglementaire rendant impossible l'exécution d'un ou de plusieurs modules de formation.

8. NON-RESPECT DES PRESENTES CGV

Le participant en contractant, accepte sans réserve les présentes CGV. Aussi, en cas de non-respect desdites CGV, la FFDanse peut résilier de plein droit le contrat avec la structure ou le participant, sans préjudice de toute action que la FFDanse pourrait mener à l'encontre du participant. Aucune somme ne sera remboursée au titre de la résiliation anticipée par la FFDanse.

9. REGLEMENT INTERIEUR

Le participant, en contractant, accepte sans réserve, de se conformer au règlement intérieur de chaque formation.

10. ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Le participant s'oblige à souscrire à une licence fédérale comprenant une assurance responsabilité civile. Aucune inscription à une formation fédérale ne sera acceptée si le participant n'est pas titulaire d'une licence fédérale de son choix.

Cette assurance responsabilité civile couvre les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par les agissements du participant inscrit à ladite formation, au préjudice de la FFDanse.

La responsabilité de la FFDanse envers le participant est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le participant et est en tout état de cause limitée au montant payé par le participant au titre de la formation visée. En aucun cas, la responsabilité de la FFDanse ne pourrait être engagée au titre des dommages indirects tels que pertes de données, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et/ou à la réputation, sans que celui puisse être limitatif.

11. DIFFERENDS EVENTUELS

Le candidat pourra signaler un dysfonctionnement et faire une réclamation. Pour cela, il devra envoyer un courrier au Service formation de la FFDanse en détaillant la nature du dysfonctionnement et la raison de sa réclamation. Ce courrier sera immédiatement transmis au responsable pédagogique et à l'ensemble des membres du conseil de perfectionnement.

Le conseil de perfectionnement se réunira pour étudier les raisons de la réclamation et les causes des éventuels dysfonctionnements. Un rapport de cette réunion sera ensuite transmis au candidat, signé par le responsable pédagogique, l'informant que sa demande a été traitée, proposant des solutions et expliquant l'origine des dysfonctionnements observés. Le candidat pourra ensuite, s'il le souhaite, demander un recours s'il conteste la décision du jury de certification.